

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 Mars 2020

Sous la présidence de **Monsieur Philippe MEYER, Maire,**
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Boersch
en séance publique.

Nombre des membres
du Conseil Municipal

élus:

19

Conseillers
en fonction :

15

Conseillers présents :

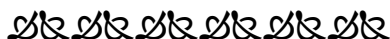
13

Etaient présents :

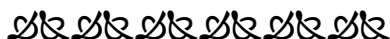
M. KOPP - Mme PORTE – M. HAEGELI- Mme JUNG Adjoints au Maire,
MM BURGENTZLE – SCHULER - Dr WITTERSHEIM –
Mmes SCHILLINGER – RIESTERER – PETIT – HOFFMANN
M. ESSLINGER

Etaient absents :

M. ARNOLT qui donne procuration à Dr WITTERSHEIM
Mme FUGER qui donne procuration à Mme PORTE



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose aux élus de respecter une minute de silence en mémoire de Madame Colette DORVILLE, secrétaire de mairie décédée le 18 février 2020. Elle a travaillé durant trente années en Mairie de BOERSCH.



Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame Martine RIESTERER, Conseillère municipale, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2020 pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modifications ni observations.

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

Vu les prévisions du budget primitif de l'année 2018 ainsi que les réalisations effectives de l'année 2019,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et du rapporteur de la Commission des finances,

Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Gérard KOPP, Adjoint au Maire conformément au Code général des Collectivités territoriales, procède à l'adoption du compte administratif de l'année 2019.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le – budget général -de l'exercice 2019 :

	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER (investissement)	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 495 344,14 €	403 617,68 €	1 557 268,84 €
Recettes	907 543,56 €	54 000 €	2 044 119,03 €
Résultats	Déficit : 587 800,58 €		Excédent : 486 850,19 €

APPROUVE, à l'unanimité le – budget eau -de l'exercice 2019 :

	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER (investissement)	FONCTIONNEMENT
Dépenses	91 225,55 €	258 567,39 €	268 854,43 €
Recettes	64 936,75 €	0,00 €	332 124,04 €
Résultats	Déficit : 26 288,80 €		Excédent : 63 269,61 €

APPROUVE, à l'unanimité le – budget assainissement -de l'exercice 2019

	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER (investissement)	FONCTIONNEMENT
Dépenses	34 781,60 €	71 000 €	252 233,27 €
Recettes	221 370,77 €	0,00 €	326 781,67 €
Résultats	Excédent : 186 589,17 €		Excédent : 74 548,40 €

APPROUVE, à l'unanimité le – budget FORET » -de l'exercice 2019

	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	296 946,91 €	
Recettes	386 639,71 €	
Résultats	Excédent : 89 692,80 €	

APPROUVE, à l'unanimité le – budget Furstweg - dernière tranche - » -de l'exercice 2019

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultats	0 €	0 €

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Budget général – Eau – Assainissement – Forêt et Lotissement Furstweg dernière tranche

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, (budget général – Eau – Assainissement – Forêt et Lotissement Furstweg dernière tranche),

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECLARE* que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 (budget général – Eau – Assainissement - Forêt et Lotissement Furstweg dernière tranche) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves.

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'ANNEE 2020

Et Affectation des résultats d'exploitation

Entendu les exposés de Monsieur le Maire et du rapporteur de la Commission des Finances,

Les Commissions des finances et des Associations se sont réunies le 24 février 2020.

Après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2020 élaborées en Commission des Finances et présentées par son rapporteur,

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal procède au vote :

❧ BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL - ANNEE 2020 -

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *VOTE* le budget primitif général de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

* Fonctionnement	: 1 851 739,-- €
* Investissement	: 1 816 416,50 €
Investissement Dépenses : RAR :	403 617,68 € + Nouveau vote 1 412 798,82 €
Investissement Recettes : RAR :	54 000 € + Nouveau vote 1 762 416,50 €

- *CONSTATE* le résultat excédentaire - fonctionnement - de l'année 2019 (486 850,19 €) et décide, à l'unanimité, de le transférer en investissement au C/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.

- *CONSTATE* le résultat déficitaire - investissement - de l'année 2019 (587 800,58 €) et décide, à l'unanimité, de reporter le déficit en investissement au C/001 Déficit d'investissement.

❧ BUDGET PRIMITIF DE L'EAU - ANNÉE 2020 -

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *VOTE* le budget primitif de l'eau de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

* Fonctionnement	: 298 819,92 €
* Investissement	: 365 473,17 €
Investissement Dépenses : RAR :	258 567,39 € + Nouveau vote 106 905,78 €
Investissement Recettes : RAR :	0,00 € + Nouveau vote 365 473,17 €

- *CONSTATE* le résultat excédentaire - fonctionnement - de l'année 2019 (63 269,61 €) et décide, à l'unanimité, de le reporter au C/002 « Excédent de fonctionnement »

- *CONSTATE* le résultat déficitaire - investissement - de l'année 2019 (26 288,80 €) et décide, à l'unanimité, de le reporter en investissement au C/001 « déficit d'investissement ».

- *ARRÊTE* les différentes taxes afférentes à la consommation d'eau comme suit :

- * Prix de l'eau : 0,99 €/m³ HT (sans modification par rapport à l'année 2019)
- * Taxe de location du compteur d'eau : 14,17 € HT par an et par abonné (sans modification par rapport à l'année 2019)
- * Taxe forfaitaire : 18,90 € HT par an et par abonné (sans modification par rapport à l'année 2019)

❧ BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2020 -

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *VOTE* le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

* Fonctionnement	: 290 043,39 €
* Investissement	: 250 798,60 €
Investissement Dépenses : RAR :	71 000 € + Nouveau vote 179 798,60 €
Investissement Recettes : RAR :	0 € + Nouveau vote 250 798,60 €

- *CONSTATE* le résultat excédentaire - fonctionnement - de l'année 2019 (74 548,40 €) et décide, à l'unanimité, de le reporter au C/002 « Excédent de fonctionnement ».

- *CONSTATE* le résultat excédentaire - investissement - de l'année 2019 (186 589,17 €) et décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent en investissement au C/001 Excédent d'investissement.

- *ARRETE* la taxe d'assainissement et la taxe fixe comme suit :

* 0,18 €/m³ HT d'eau consommé, (sans modification par rapport à l'année 2019)

* 27, --€ HT par an et par abonné de taxe forfaitaire (sans modification par rapport à l'année 2019)

❧ BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT FURSTWEG « DERNIERE TRANCHE »- ANNEE 2020 -

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *VOTE* le budget primitif du lotissement Furstweg « Dernière tranche » de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

* Fonctionnement : 104 000,-- €

* Investissement : 104 000,-- €

Etant donné qu'il n'y a pas eu d'opération durant l'exercice 2019, il n'y a pas de constat de résultat de l'exercice 2019.

❧ BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE FORET - ANNEE 2020 -

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *VOTE* le budget primitif du budget FORET de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

* Fonctionnement : 221 502,80 €

- *CONSTATE* le résultat excédentaire - fonctionnement - de l'année 2019 (89 692,80 €) et décide, à l'unanimité, de le reporter au C/002 « Excédent de fonctionnement » et de reverser 38 000€ au budget général de l'année 2020 comme suit :

Budget forêt :

- Article 6522 : 38 000 €

Budget général :

- Article 7551 : 38 000 €

V. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *FIXE* les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux Année 2019	Taux Année 2020
Taxe d'habitation	19,49	19,49

Taxe foncière (bâti)	11,81	11,81
Taxe foncière (non bâti)	83,32	83,32

La loi de finances a instauré un dispositif de Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (FGIR) afin de compenser les pertes de recettes des collectivités après réforme et après prise en compte de la Dotation de Compensation de la Réforme TP (DCRTP).

La Dotation de Compensation de la Réforme TP (DCRTP) est à la charge de l'Etat et le prélèvement au profit du Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) estimé à 293 378 € pour l'année 2020 est à la charge de la Ville de BOERSCH.

VI. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (G.A.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de BOERSCH est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de BARR et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de BARR une subvention à hauteur de 3 000,- € pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,

- *IMPUTE* la dépense au C/65738 de l'exercice en cours.

VII. CONTRAT D'ECLAIRAGE PUBLIC D'AIDE A LA GESTION (CEPAGE)

Maintenance du réseau d'éclairage public de la Collectivité territoriale

Attribution du lot

Le contrat de maintenance du réseau d'éclairage public signé avec l'Entreprise VIGILEC de SELESTAT, 18, Rue Louis Bahner, arrive à son terme.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2019 décidant de renouveler le Contrat d'Éclairage Public d'Aide à la Gestion (CEPAGE) pour une durée de cinq années,

Vu la mise en concurrence lancée pour le Contrat d'Éclairage Public d'Aide à la Gestion (CEPAGE) selon la procédure adaptée (article 27 et 59 du décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux Marchés Publics)

CONSIDÉRANT l'Avis d'appel public à la concurrence publié sur le site <https://alsacemarchespublics.eu>,

CONSIDÉRANT l'analyse des offres présentée par Monsieur SCHEER, chargé d'affaires Éclairage Public, Groupe ES de STRASBOURG,

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 mars 2020 pour examiner les offres.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de confier la Maintenance du réseau d'éclairage public de la Commune à la société ayant répondu au mieux aux critères de sélection,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *RETIENT* le Contrat de maintenance de l'éclairage public de l'Entreprise SPIE de SELESTAT, 5, Rue Louis Bahner, pour une durée de cinq années pour un montant de 49 097,54 € HT (dépannages) et 15 722,53 HT (maintenance préventive), 918,48 HT (mise en sécurité) soit un total de 65 738,55 HT .

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

VIII. RECOMPENSES POUR MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission de fleurissement passe annuellement dans les rues de la Cité afin de repérer les plus belles réalisations et ainsi récompenser les efforts de fleurissement des particuliers.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 2006 décidant de récompenser les plus belles maisons fleuries de la Ville en offrant un prix sous forme de bon d'achat

Entendu les explications de Monsieur le Maire et de Mme PORTE, Rapporteur de la Commission Fleurissement,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* de récompenser les plus belles maisons fleuries de la Ville en offrant un prix sous forme de bon d'achat d'une valeur de

- 30 € pour un fleurissement exceptionnel
- 20 € pour un fleurissement excellent
- 15 € pour un fleurissement très bien

- *JOINT* les listes des maisons fleuries 2019 par catégories pour KLINGENTHAL et BOERSCH.

- *OUVRE* les crédits nécessaires au compte 6714 de l'exercice en cours.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

IX. PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

– DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TERRASSE –

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance, du 25 février 2020, adressée par la Boulangerie OSBILD Christophe de BOERSCH qui sollicite l'autorisation d'installer, à titre gracieux, une terrasse devant la boulangerie – pâtisserie 7, place de l'Hôtel de Ville.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *AUTORISE* la Boulangerie OSBILD Christophe à installer, à titre gracieux, une terrasse devant son établissement durant la période du 3 mars au 15 octobre 2020,
- *AJOUTE* que la demande d'autorisation est à renouveler annuellement.
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier,

X. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION – Ecole Élémentaire de Boersch - Pour un projet « cirque »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention émanant des élèves des classes du CP - CE1 – CE 2- CM1 – CM2 de l'école élémentaire de BOERSCH tendant à obtenir une aide financière de la Commune dans le cadre du projet « Cirque » qui va se dérouler du 2 mars au 3 avril 2020.

Chaque classe bénéficiera d'une semaine complète d'arts du cirque, et les 5 semaines déboucheront sur une représentation à laquelle les familles et les élus pourront assister.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'allouer une subvention aux élèves des classes du CP - CE1 – CE 2- CM1 – CM2 de l'école élémentaire de BOERSCH pour le projet « Cirque » pour un montant de 500,-- Euros,
- *OUVERTE* les crédits nécessaires au C/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) du budget primitif de l'exercice en cours.

XI. Ecole élémentaire de BOERSCH - SUBVENTION PISCINE–

Vu la requête des élèves du CP et du CE1 de l'école élémentaire de BOERSCH, tendant à obtenir une subvention de la Commune pour participer aux séances de piscine à OBERNAI durant l'année scolaire 2018/2019 et 2019/2020.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'allouer une subvention aux élèves du CP et du CE1 de l'école élémentaire de BOERSCH pour participer aux séances de natation à la piscine d'OBERNAI pour un montant de 1 513,60 Euros. (Année scolaire 2018/2019 : 11 séances * 32 enfants * 4,30 €)
- *DECIDE* d'allouer une subvention aux élèves du CP et du CE1 de l'école élémentaire de BOERSCH pour participer aux séances de natation à la piscine d'OBERNAI pour un montant de 1 229,80 Euros. (Année scolaire 2019/2020 : 11 séances * 26 enfants * 4,30 €)
- *OUVER* les crédits nécessaires au C/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) du budget primitif de l'exercice en cours.

XII. IMPUTATION BUDGETAIRE DE FACTURES

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'imputer la facture éditée par la Société Constructions BECHTOLD de BOERSCH se montant à 6 734,09 € TTC au compte 2156, (Étang de pêche), de la section d'investissement, du budget d'assainissement
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

XIII. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Gérard KOPP, 1^{er} Adjoint au Maire après trente années au service de la population de la Commune.
Monsieur KOPP est conseiller municipal depuis 1989

Monsieur le Maire salue le travail de l'ensemble du Conseil municipal et remercie les conseillers qui s'arrêtent et ceux qui sont candidats à un nouveau mandat.